

Qu'est-ce que le PLUi ?

Le PLUi est un document de planification à l'échelle intercommunale, qui agit pour les 26 communes de la Communauté de Communes du Gatinais en Bourgogne. Il exprime un projet de territoire pour les 15 prochaines années à venir, en réfléchissant ensemble au développement intercommunal, à travers une vision politique, stratégique et territoriale. Le PLUi intègre de nombreux thèmes tels que les besoins en logements, l'aspect des constructions, la place de l'agriculture, la biodiversité, les déplacements quotidiens, le développement économique, les lieux de vie partagés, etc..

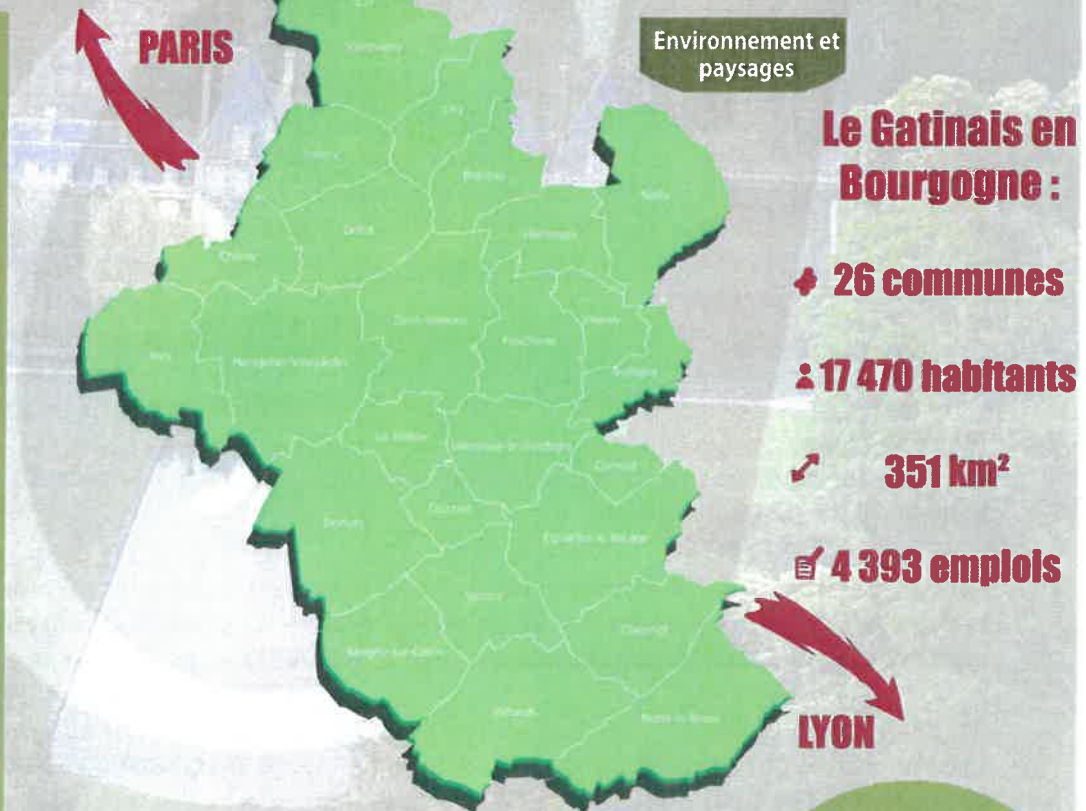


Pourquoi mettre en place un PLUi ?

Le PLUi met en œuvre un projet intercommunal, co-construit entre usagers et population pour les 15 prochaines années. Il articule les politiques publiques d'aménagement, de transports, d'habitat mais aussi d'environnement, de climat ou d'activités économiques. Il s'agit d'un outil central pour lancer la construction, car il attribue les droits à construire à la parcelle.

Le PLUi possède beaucoup d'avantages que le PLU ne propose pas :

- Un projet collectif co-construit qui permet de renforcer la solidarité entre les communes du territoire.
- Une échelle adéquate pour répondre aux problématiques de développement et d'aménagement de l'espace.
- Une interface entre les orientations du SCoT et les autorisations d'urbanisme individuelles.
- Une mutualisation de l'ingénierie et des moyens financiers pour des



Le Gatinais en Bourgogne :

- ➕ **26 communes**
- 👤 **17 470 habitants**
- 📏 **351 km²**
- 📄 **4 393 emplois**



Comment le PLUi impacte ma vie au quotidien ?

Le PLUi touche à de nombreuses questions de notre vie quotidienne que l'on soit habitant, actif, chef d'entreprise ou encore agriculteur. Où vais-je pouvoir construire ? Où vont pouvoir s'installer les services et les activités économiques ? Comment vais-je pouvoir me déplacer ? Quels seront les espaces naturels et agricoles préservés ? Tant que le PLUi n'est pas approuvé (approbation prévue en 2023), le document